

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 23/01/2024

DECISION N° 20240123_B_006

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,
Martine GINET

Était excusé représenté : Patrick Bruno MARCON : Pouvoir à
Emmanuel SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Finances – Mutualisation :
**Objet : Convention de recherche en recettes supplémentaires à passer avec la
Société CTR OFEE**

Le Bureau,

N° 20240123_B_006

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de recherche en recettes supplémentaires à passer
avec la Société CTR OFEE,
 - o La rémunération du Prestataire est fixée à hauteur de 30% des
régularisations réalisées au titre des années civiles non prescrites
 - o Cette convention prend effet à sa date de signature et demeure en
vigueur jusqu'à la plus rapprochée des deux dates suivantes :
 - La date à laquelle le Prestataire aura mis en œuvre des
recommandations acceptées par le Client représentant un
montant cumulé de régularisations supérieur à la somme de
deux cent mille (200.000) euros
 - La date correspondant à l'expiration d'une période de 12 mois
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 janvier 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240123-20240123_B_006-AU
Reçu le 03/09/2024